



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à onze heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 23 mars 2026 s'est assemblé dans la grande salle de l'Espace Vasarely, place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, sous la présidence de Mme NODE-LANGLOIS.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 47 présents à cette séance.

PRESENTS : Mme NODE-LANGLOIS, M. SENANT, Mme GALLI, M. MEDAN, Mme BERTHIER, M. HUBERT, Mme RAFIK, M. NEHME, Mme GENEST, M. PEGORIER, Mme DOUMENG, M. AIT-OUARAZ, Mme SCHLIENGER, M. KALONJI, Mme FAURET, M. REYNIER, M. DECROP, M. VOULDOUKIS, Mme ROUCHE, M. BESSENAY, M. MONGARDIEN, M. MASSELIN, M. BEN ABDALLAH, M. CUGUEN, Mme PHAM-PINGAL, Mme DE COURSON, Mme BRUNEAU, M. SOUCHAUD, Mme DUCASSE, M. ACHAB, Mme CARRE, Mme SIMON, Mme EGRET, Mme EL MEZOUE, M. COURDESSES, Mme DONOVAN, M. MAUGER, Mme AAROUR, Mme GOUILLART, M. COUTURIER, M. BURLON, M. MONTBEYRE-SOUSSAND, M. COLIN, Mme ENAME, Mme PRECETTI, M. LE BIHEN, Mme EVENNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme SALL à Mme NODE-LANGLOIS M. BENSABAT à M. SENANT

M. MONTBEYRE-SOUSSAND est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

37 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
12 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE



OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE -

Le CONSEIL MUNICIPAL ;

VU les Articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le nombre des Adjoints au Maire est fixé librement dans une limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE – Le nombre d'Adjoints au Maire de la Commune d'Antony est fixé à quatorze.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

APLS